



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 124

15 avril 2024

Editorial

Trentenaire de l'UNSA **p 1**

Actualité

Dossier Unique de Demande d'Aide à l'Autonomie, une simplification qui reste ... complexe ! **p 2**

Europe

La CES intègre une revendication forte de l'UNSA. **p 2**

Actualité

Le régime Agirc-Arrco en bonne forme. **p 3**

Vie de l'UNSA

Adhérer à l'UNSA Retraités, c'est facile ! **p 3**

Société

Conjugalité aux âges avancés. **p 4**

Sommaire

Trentenaire de l'UNSA : des racines de la fondation aux fruits de la maturité...

Trente et un ans après sa fondation, trente ans après la publication de la charte de ses valeurs, l'UNSA s'est livrée le 4 avril à un retour sur son histoire, récente, mais riche et passionnante. Un temps de mémoire, mais aussi un nouvel élan vers l'avenir.

« Une passe arrière pour aller de l'avant », c'est par cette métaphore inspirée du monde du rugby que Pauline Laby-Leclercq a ouvert la table ronde sur les trente ans de l'UNSA. Partons des origines, la volonté de créer une nouvelle union syndicale issue pour une fois, non pas d'une scission, mais bien de la réunion de cinq organisations déterminées à travailler ensemble et à se construire un avenir commun, dans le respect de la liberté et de l'autonomie de chacun.

Une vraie « dinguerie » selon le propos d'Alain Olive, l'un des deux anciens Secrétaires Généraux conviés à cette table ronde. Alain nous a rappelé les premiers pas d'une organisation balbutiante, sans moyens, expérimentant au quotidien le syndicalisme des bouts de ficelle et des morceaux d'élastique, qui fut lors des premières années le mode d'existence précaire de notre UNSA.

Jean Grosset, deuxième intervenant a évoqué pour sa part l'ouverture vers le privé, le long chemin pour imposer la présence de l'UNSA au sein des entreprises, les innombrables procédures judiciaires nécessaires pour prouver la représentativité de l'UNSA. Avec en retour, les premiers succès aux élections prud'homales, la représentativité dans les branches patiemment gagnée années après années ...

Luc Bérille a évoqué l'appui à la fois militant et financier apporté par le Syndicat des Enseignants UNSA, dont il fut le Secrétaire Général, pour conforter notre union et l'accompagner vers la voie de l'autonomie financière. Luc a aussi souligné l'engagement pris par l'UNSA pour mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et l'émergence au fil des congrès successifs, Montpellier, puis Rennes, d'un projet syndical plus global.

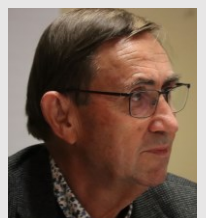
Notre amie Françoise Def, collaboratrice d'Alain Olive dès les premiers jours, a su traduire avec humour et émotion, le quotidien de cette UNSA qui, de rien, parvenait à faire émerger une force syndicale originale et novatrice.

Cette table ronde a été aussi l'occasion de redire avec force quelles sont nos valeurs à l'UNSA : laïcité, démocratie, réformisme, rejets des discriminations et des extrémismes, syndicalisme de proposition en même temps que de conviction.

Laurent Escure a rappelé en conclusion que s'il est utile d'interroger son passé pour comprendre d'où l'on vient, si notre présent se nourrit de nos racines, il convient surtout de se tourner vers l'avenir, en s'appuyant sur les expériences accumulées. L'idée lancée par Jean-Marc Schaeffer de célébrer le trentenaire de la naissance de l'UNSA, dont il fut l'un des protagonistes, a fait son chemin, pour trouver son aboutissement à Champs sur Marne le 4 avril dernier. Ce moment de mémoire fut un temps pour se ressourcer et s'engager avec plus d'énergie dans de nouvelles conquêtes sociales et dans le renforcement de notre UNSA.

Un grand merci à Alain Olive, Jean Grosset et Luc Bérille qui nous ont fait revivre les étapes successives de la croissance de notre UNSA dont ils ont été les acteurs majeurs. Merci aussi à Laurent Escure, qui a su s'appuyer sur ce moment pour tracer des perspectives d'avenir et de développement pour notre UNSA. Un grand merci également à Pauline Laby-Leclercq qui a porté ce projet et a su en faire, par sa bienveillance et sa chaleur humaine, un magnifique moment de partage et de fraternité empreint de nos valeurs d'humanisme.

Fiers d'être à l'UNSA et fiers d'avoir contribué à faire notre UNSA !



Claude Lassalvy



UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : retraite@unsa.org

Site : www.unsa.org/index Unsa Retraités

ISSN N° 2610-0606

Les nouveaux retraités du régime général

L'Assurance Retraite a publié récemment les données chiffrées concernant les nouveaux retraités pour l'année 2023... En 2023, l'Assurance Retraite a attribué 919 377 nouvelles pensions de retraites dont 696 452 pensions de droit direct et 222 925 pensions de réversion.

Les nouveaux retraités représentent 6% de l'ensemble des retraités.

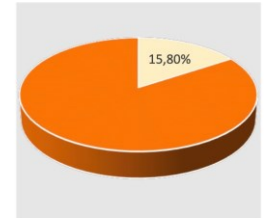
Les femmes sont bénéficiaires à 87% des nouvelles pensions de réversion.

15,8% des retraites ont été liquidées au titre des carrières longues.

En 2023, l'âge moyen de liquidation des droits à pension était de 63.4 ans contre 63.1 ans en 2022.

Les femmes sont parties en moyenne plus tard que les hommes : âge moyen de départ 63.6 ans, contre 63.2 ans pour les hommes (soit près de 5 mois plus tard).

Départs pour carrière longue



Carrières longues

Le nombre de nouveaux dossiers ASPA progresse significativement en 2023 avec 74 500 dossiers liquidés contre 61 300 en 2022 (+21.5%).

Au total, en 2023, 80.5% des résidents en France de plus de 62 ans percevaient une pension de retraite du régime général. Cela représentait 14.6 millions de personnes percevant une pension de droit direct et 2.8 millions de pensions de réversion.

L'âge moyen des bénéficiaires d'une pension de retraite CNAV reste stable : 74.9 ans en 2023 contre 74.8 ans en 2022.

Quelques remarques :

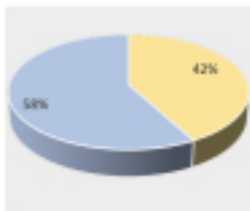
L'âge de départ à la retraite est de plus en plus tardif.

La pension moyenne (CNAV) des nouveaux retraités pour une carrière complète reste modeste, de l'ordre de 1220 euros.

58% des nouveaux retraités sont partis avec une carrière incomplète et donc une pension moyenne inférieure à ce montant.

Le nombre des bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées a augmenté sensiblement, ce qui atteste d'une plus grande précarité chez certains retraités, ou d'un effet bénéfique du relèvement du seuil de recours sur succession, qui pourrait avoir une incidence sur le taux de non recours...

Départs pour carrière complète



Départ pour carrière complète
Carrière incomplète

Europe

La CES intègre une revendication forte des retraités européens



La Confédération Européenne des Syndicats a adopté à l'unanimité le 27 mars dernier une résolution « pour une politique des retraites juste et inclusive » en Europe. Dans cette résolution, elle reprend l'idée d'un minimum de retraite européen, portée par la Fédération Européenne des retraités et Personnes Âgées (FERPA).

Jean-Marc Schaeffer avait porté, en tant que membre du Comité exécutif de la FERPA, une motion exigeant la mise en place d'un minimum de retraite au niveau européen.

Cette idée forte a été reprise dans la résolution de la CES sous la forme suivante :

La Confédération Européenne des Syndicats revendique :

« Des régimes de pension minimums adéquats ou d'autres instruments garantissant que » toute personne âgée a droit à des ressources lui permettant de vivre dans la dignité « , qui visent à assurer à chacun davantage que le minimum vital. »

Saluons cette prise de position qui conforte la synergie entre la CES et la FERPA, pour la défense des intérêts des salariés européens, actifs ou retraités.

L'AGIRC ARRCO, régime de retraite complémentaire obligatoire du privé, a présenté ses résultats pour 2023 le 28 mars 2024.

L'AGIRC-ARRCO gère la retraite, actuelle ou à venir, de 59 millions de salariés. Administré conjointement par les représentants des salariés et des employeurs, le régime complémentaire doit assurer son équilibre financier dans la durée pour garantir, à moyen ou long terme, le versement des droits acquis aux générations futures.

Des résultats rassurants pour la solvabilité du régime :

En 2023, les ressources, c'est à dire les cotisations, ont progressé de 5,3% et atteignent 98 milliards d'euros.

Les pensions versées s'élèvent à 92,4 milliards d'euros soit une progression des 5,9 milliards d'euros, due pour une part à la majoration de la valeur du point de retraite servi aux retraités (+ 4,4 milliards d'euros) et à l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 1,5 milliard d'euros).

Au total, les charges du régime atteignent 94,5 milliards d'euros.

L'exercice a donc dégagé un solde positif de 3,5 milliards d'euros.

Des provisions qui augmentent :

Par ailleurs, les réserves financières du régime ont bénéficié de la bonne santé des marchés financiers. Elles sont passées de 68 milliards en 2022 à 78,5 milliards en 2023 soit une progression de 15,4%.

Une gestion saine au bénéfice des salariés :

Ces résultats permettent d'assurer l'avenir et de mettre un terme aux mesures restrictives mises en place en 2019 pour redresser les comptes. Le coefficient de solidarité, forme de décote temporaire, a été supprimée en décembre pour les nouveaux retraités et le 1^{er} avril pour les 700 000 retraités encore affectés par cette décote.

La suppression de cette décote coûte 500 millions d'euros en année pleine au régime AGIRC ARRCO.

Le régime complémentaire, géré par les partenaires sociaux, affiche une bonne santé évidente. Le rapprochement avec l'état des comptes publics est tentant et ne plaide pas en faveur du ministre du budget, aux affaires depuis sept ans. Comme quoi la gestion paritaire par les partenaires sociaux peut avoir du bon. Espérons que cette bonne santé financière n'aiguëra pas l'appétit du gouvernement qui avait envisagé un temps de ponctionner les réserves de l'AGIRC ARRCO pour renflouer le régime de base des retraites.

Vie de l'UNSA

Adhérer à l'UNSA Retraités, c'est facile !

Nouveaux retraités !

Adhérer à l'UNSA Retraités, c'est facile ! Vous n'avez le plus souvent... rien à faire. Vous devez juste vous assurer que votre syndicat est informé de votre départ en retraite. Selon son organisation, il adaptera son information, son action et votre cotisation à votre nouvelle situation sociale ou il vous transfèrera dans sa structure dédiée aux retraités.

Dans la plupart des syndicats de l'UNSA, l'adhésion à l'UNSA Retraités, si vous le souhaitez, est faite directement par le syndicat.

Cependant, quelques syndicats de l'UNSA ne sont pas ouverts aux retraités. Leurs adhérents qui partent en retraite, peuvent adhérer au SNURI, le Syndicat National UNSA des Retraités Isolés.

Le SNURI accueille aussi les retraités qui n'étaient pas syndiqués dans leur entreprise.

Contact : retraite@unsa.org

L'UNSA Retraités est une organisation transverse de l'UNSA. Elle a pour mission de coordonner l'action de l'ensemble des retraités, dans une démarche interprofessionnelle.

Le combat syndical ne s'arrête pas le jour de la retraite car les retraités sont menacés dans leurs acquis et ont des difficultés à maintenir leur qualité et leur niveau de vie.

Avec l'UNSA Retraités, vous pourrez poursuivre votre activité militante et participer aux actions dans votre syndicat et dans les sections UNSA Retraités des Unions départementales et régionales.

Il est indispensable que toutes les composantes de l'UNSA, syndicats, fédérations, pôles, unions départementales et régionales participent avec l'UNSA Retraités au développement de la syndicalisation des retraités. Nous voulons convaincre chaque adhérent de rester à l'UNSA après son départ en retraite.

Vous partez en retraite ? N'hésitez pas : restez à l'UNSA !





Le Haut Conseil de l'Age a souhaité avoir un éclairage sur les comportements conjugaux et les configurations familiales chez les seniors. Pour cela le HCA a fait appel à l'Insee (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) l'Ined (Institut National d'Études Démographiques) et la Cnav (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse).

Commençons par quelques données statistiques.

- 6 retraités sur 10 vivent en couple marié.
- La vie en couple à la retraite est beaucoup plus répandue pour les hommes.
- 13,5% des résidents en Ehpad sont en couple.
- Les co-résidences de PA(Personnes Agées) avec leurs enfants se sont raréfiées.
- Les situations européennes concernant les modes de résidence des PA sont très contrastées.

Analyse des évolutions récentes

- Baisse de la fécondité.
- Diversification des formes d'union et déclin du mariage.
- Modification du classement des causes de rupture d'union aux âges élevés, vers davantage de divorces et moins de veuvage.
- Des remises en couple plus fréquentes aux âges élevés.

Quelques chiffres.

Les 85 ans et plus étaient 500 000 en 1975 et 15% d'entre eux étaient mariés.

Ils étaient 1.2 millions en 2000 et 22% étaient mariés.

Ils étaient 2,1 millions en 2020 et 31% étaient mariés.

Et en EHPAD qu'en est-il ?

En 2007 11% des résidents étaient en couple et 43% y vivaient avec leur conjoint.

En 2019 13 % des résidents étaient en couple et 34% y vivaient avec leur conjoint.

Concernant les ressources :

Le revenu mensuel disponible est de 1560 € pour une personne seule et de 1940 € pour un couple

Un tiers des résidents en couple ont un niveau de vie inférieur au revenu médian.

Patrimoine mobilier ou immobilier :

Le taux de détention est plus faible pour le résident seul (26%) que pour le résident dont le conjoint vit ailleurs (55%)

90% des Ehpad public ont une habilitation totale à l'aide sociale contre 5% dans le privé lucratif.

Il y a 14% de chambres doubles en Ehpad public hospitalier contre 7% dans le privé lucratif.

38% des Ehpad public hospitalier public déclarent avoir des chambres sans douche contre 6% en privé lucratif.

Enfin les revenus moyens sont de 1380€ en Ehpad public hospitalier et de 2080 € en privé lucratif.

Pour terminer quelques éléments de réflexion :

*A domicile, la probabilité du recours à l'aide professionnelle est beaucoup plus faible pour une personne en couple par rapport à celle qui vit seule ou en co-résidence avec d'autres personnes.

*L'aide conjugale peut exposer les conjoints aidants et les conjoints aidés à une grande vulnérabilité et retarder durablement le recours aux soutiens extérieurs.

*L'attention légitime portée aux personnes seules ne doit pas détourner la vigilance à l'égard des couples âgés

* La politique d'aide et de soins doit pouvoir être pensée à domicile et en établissement.

Nos positions :

L'UNSA Retraités revendique le renforcement des programmes de prévention inscrits dans la loi d'Adaptation de la Société au Vieillesse (ASV).

Le maintien à domicile

L'UNSA Retraités demande :

- Une meilleure coordination des intervenants entre eux.
- Une amélioration de leurs conditions de travail, de leur rémunération, de leur formation, et d'une meilleure prise en charge de leurs frais de déplacements, pour rendre plus attractifs les métiers d'aide à la personne.
- Une meilleure prise en charge du portage des repas, et des transports publics notamment en milieu rural.
- Des contrôles, beaucoup plus fréquents, et inopinés, des organismes prestataires de services, notamment en cas de demande des familles.

Les aidants :

L'UNSA Retraités demande

- Une augmentation de l'allocation de répit, actuellement très insuffisante (500 € par an aujourd'hui) et une déconnexion de cette allocation de l'APA.
- Des mesures pour les aidants en situation d'emploi, afin de concilier l'activité professionnelle et le rôle d'aidant.

L'accueil en établissement :

L'UNSA Retraités revendique :

- L'amélioration du ratio d'encadrement en EHPAD pour tendre vers 1 ETP pour 1 résident avec un effort prioritaire pour les personnels « au chevet » (aides-soignants et infirmiers).
- L'amélioration de la formation, des carrières de tous les personnels intervenant à domicile ou en établissement.
- Le renforcement des contrôles des EHPAD, qui doivent s'opérer de manière inopinée.
- Un droit d'alerte effectif pour les familles en cas de détection de situations anormales.